



REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE
PAVAGE GENERAL - ECH. GRAPHIQUE

PIECE DU PLUS



Cittanova

Légende

ZONE URBAINE ET A URBANISER

- [illegible]

ZONE AGRICOLE et STECAL

- A : Zone agricole
 Ae : Activité économique spécifique en zone agricole (STEOA)
 Aeq : Zone accueillant une activité équestre dominante (STEOA)
 Alp : Zone agricole d'alpage
 Ap : Zone agricole inconstructible
 Apt : Zone agricole où les annexes reliées sont tolérées

ZONE NATURELLE et STECAL

- N : Zone naturelle
 NE : Espace de nature, espace conjugué et lieux associés
 NE : Secteur naturel exploité pour ses qualités de production agricole
 NE : Secteur naturel concerné par un périmètre de captage d'eau
 NI : Secteur d'activité économique comprenant un domaine agricole ou un parc naturel
 NI : Secteur d'activité économique local en milieu agricole ou naturel (attenué)
 NP : Secteur d'activité publique en site naturel (STEAL) ou à caractère paysager (cristallin)
 NP : Secteur naturel échantillonné à l'échelle d'un LAC ou d'un Bourget
 NP : Site du Hovavon de l'aire d'Amé de l'Etat (STEAL)
 NI : Secteur naturel de l'aire d'Amé de l'Etat (STEAL)
 NI : Secteur à usage touristique en site naturel comportant un camp (STEAL)
 NI : Secteur de bordure de l'aire naturelle de l'aire d'Amé de l'Etat

IV : Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage (SITCAL)

- [illegible]

PIZ Plan d'Indication en 2

- | PRR Fin de Prévention des Risques | |
|-----------------------------------|--|
| RELEVANTS COMPLÉMENTAIRES | |
| — | Implémentation des constructions par rapport aux vices et aux empaves publiques |
| — | Vies, chemins, transport public à caractère de créer |
| — | Localisation des populations agricoles menacées par la Chantier d'agriculture |
| — | In secteur d' (Au cas de Sinistre) : Traitement architectural spécifique d'angle de rue |
| — | Empreinte au sol rigide alternatives |
| — | Relevier concerné par un plan d'urbanisme |
| — | Relevier concerné par un plan d'urbanisme |
| — | Projet de local par rapport à l'état de la voirie ou au dimensionnement des infrastructures fréquentes |
| — | Règles de zonage spécifique |
| — | Trajet de principe de voirie ou de place à créer |
| — | Méthodes de protection immédiates des zones sensibles |